



Demande de retrait d'une saisie sur salaire, pour une pension ali

Par **Patdu14**, le **21/02/2009** à **13:05**

bonjour, j'aimerais savoir, tout simplement, comment faire pour enlever la saisie sur salaire concernant la pension alimentaire, qui n'a plus lieu suite à une décision du juge des affaires familiale, et a été mise en place par mon ex-femme, est-ce qu'il est impératif que ce soit elle qui en fasse la demande en personne, sinon quel sont mes recours?
Merci de votre réponse.

Par **superve**, le **25/02/2009** à **18:13**

Bonjour

Si un nouveau jugement établit qu'une pension alimentaire cesse d'être due, si le créancier de la pension ne met pas fin à la procédure, vous devez solliciter un huissier de justice afin qu'il établisse un certificat, conformément aux dispositions du décret de 1973.

Allez donc voir un huissier de justice (un autre que celui qui a lancé la procédure contre vous).

Bien cordialement